

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de prestations de service de l'entreprise M&Arion représenté par Marion VASSET domicilié 9 rue du moulin 70190 Bourguignon Les La Charité.

## Article 1 - Champs d'application

Conformément à l'article L-441-6 du code du commerce, les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le prestataire fournit aux clients professionnels ou particuliers les produits et services suivants :

- L'intégralité des prestations et services proposés par le prestataire M&Arion.

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le prestataire et les clients, quels que soient les stipulations qui peuvent figurer dans les conditions générales d'achat éventuellement établies par les clients. Toute commande passée implique l'acceptation automatique par le client des CGV du prestataire.

Le fait pour le prestataire de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses contenues dans les présentes CGV ne peut pas être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le prestataire peut convenir avec le client de conditions de vente particulières dérogeant ainsi aux CGV. Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'aux éventuelles modifications opérées par le prestataire.

## Article 2 - Commandes

### 2.1 - Modalités de commande d'une prestation

Les commandes peuvent être passées par les clients auprès du prestataire :

- Par support papier, signature d'un devis assorti le cas échéant d'un acompte.
- Par contact téléphonique ou mail assorti les cas échéant d'un acompte.

Les prestations débiteront qu'après acceptation, expresse et par écrit du prestataire, des commandes émises par le client. Cette acceptation pourra être matérialisée par l'envoi d'un mail ou d'un sms.

### 2.2 - Montant minimum

Aucun montant minimum de commande de prestations n'est requis par le prestataire. Si le client souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en compte que si elle parvient par écrit au prestataire et qu'il l'accepte par écrit en retour, le tout avant la date d'exécution du service par le prestataire. Le bénéfice de la prestation est concédé au client uniquement et ne peut être cédé sans l'accord du prestataire.

### 2.3 - Obligations du client

Le client s'engage, au moment de la commande d'une prestation, à ne cacher au prestataire aucuns détails sur le passif traumatique ou non de l'animal pouvant influencer dans l'exécution de la prestation demandée.

Le prestataire se réserve le droit de demander des comptes rendus écrits ou oraux (en direct avec le professionnel) médicaux du cheval au client (ostéopathe, dentiste, vétérinaire autre...) si il le juge nécessaire pour le bon déroulement de la prestation ainsi que pour sa sécurité et celle de l'animal. Ceux-ci devront être authentiques et dater de moins de 3 mois avant le début de l'exécution de la prestation.

En cas de refus ou de dissimulation sur les points ci-dessus, le prestataire peut mettre un terme immédiat à la prestation sans remboursement des sommes déjà versées et se désengage totalement des résultats obtenus ou non avec le cheval au cours du travail effectué.

## **Article 3 - Tarifs et modalités de paiement**

### **3.1 - Détails du prix**

Les produits et services sont fournis au tarif en vigueur au jour de la passation de commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressé au client. Les tarifs sont fermes et non révisables durant toute leur période de validité indiqué par le prestataire.

Les prix sont entendus en euros et ne comprennent pas les frais de déplacement pour les services commandés. Ils seront calculés lors de l'établissement du devis sur une moyenne de 0,33€/km.

### **3.2 - Modalités de paiement**

Pour toute commande le client procédera au paiement du prix demandé par virement bancaire ou espèces. Les modalités de paiement pour les prestations commandées auprès de M&Arion sont les suivantes :

- **Paiement Total** : La prestation sera considérée comme définitive uniquement après le paiement intégral du tarif convenu.

- **Acompte** : Avant le premier rendez-vous, un acompte correspondant au solde des frais kilométriques, dont le montant est précisé sur le devis, sera exigé. Cet acompte devra être réglé avant la date de la première séance.

- **Paiement échelonné** : Le solde du montant total de la prestation pourra être réglé en plusieurs fois, selon un échéancier convenu entre les parties. En cas de non-règlement des séances programmées suivant cet échéancier, les séances seront annulées. Il est impératif que la totalité du prix de la prestation soit réglée avant la dernière séance.

- **Prestations de Communication Animale** : Pour les prestations de communication animale, le service sera réalisé uniquement après le versement intégral du montant convenu. Aucune séance ne sera planifiée tant que le paiement n'aura pas été effectué en totalité.

## **Article 3 - Droit de rétractation et remboursement**

Si le client souhaite annuler sa commande, il doit le faire au moins une semaine avant la date prévue de la première séance. Dans ce cas, la totalité de l'acompte versé sera remboursée au client. En cas d'annulation effectuée moins d'une semaine avant la première séance, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Ce montant sera considéré comme un dédommagement pour la réservation des services.

Si le client décide de se rétracter avant la fin de la prestation, les séances déjà réglées ne seront pas remboursées. Cela signifie que tout montant payé pour des séances effectuées ou programmées sera conservé et non remboursé.

En cas d'empêchement du prestataire, un nouveau rendez-vous sera proposé. Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance en cas de force majeure (maladie, conditions météorologiques extrêmes, etc.), sans que cela ne donne lieu à des pénalités ou compensations pour

le client. Dans le cas de rétractation du contrat, de la part du prestataire, en dehors des conditions citées dans le paragraphe 2.3 de ces CGV, les séances réglées à l'avance seront intégralement remboursées au client.

## **Article 4 – Confidentialité**

Toutes les informations concernant le cheval et le client sont strictement confidentielles et ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement préalable du client.

M&Arion s'engage à protéger la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre des prestations, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## **Article 4 – Responsabilité**

M&Arion s'engage à exercer ses prestations avec professionnalisme, compétence et bienveillance.

Le client est responsable de la sécurité et du bien-être de son cheval pendant toute la durée de la prestation et doit veiller à ce que le cheval soit dans un état de santé permettant la réalisation des séances. Le prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de blessure ou de dommage causé par le cheval ou le cavalier durant ou après les séances. Le prestataire recommande que le cheval soit couvert par une assurance responsabilité civile.

M&Arion possède une assurance professionnelle couvrant toutes les prestations proposées.

## **Article 5 – Propriété intellectuelle**

Tous les supports pédagogiques, documents et contenus remis au client dans le cadre des prestations sont la propriété exclusive de M&Arion et ne peuvent être reproduits, modifiés, ou diffusés sans autorisation préalable écrite.

Toute utilisation non autorisée de ces supports pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

## **Article 6 – Loi applicable et Jurisdiction compétente**

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort du siège social du prestataire.

Pour toute réclamations merci de faire un mail à l'adresse suivante [contact@m-arion.fr](mailto:contact@m-arion.fr). En cas de contestation, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'engager toute procédure judiciaire.